

LE FLASH DE LA SAUVEGARDE

N° 80 - Novembre/Décembre 2017

Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte
Association agréée - Arrêté Préfectoral du 22 juin 1978

Site internet : www.sauvparcml.asso.fr • e-mail : contact@sauvparcml.asso.fr



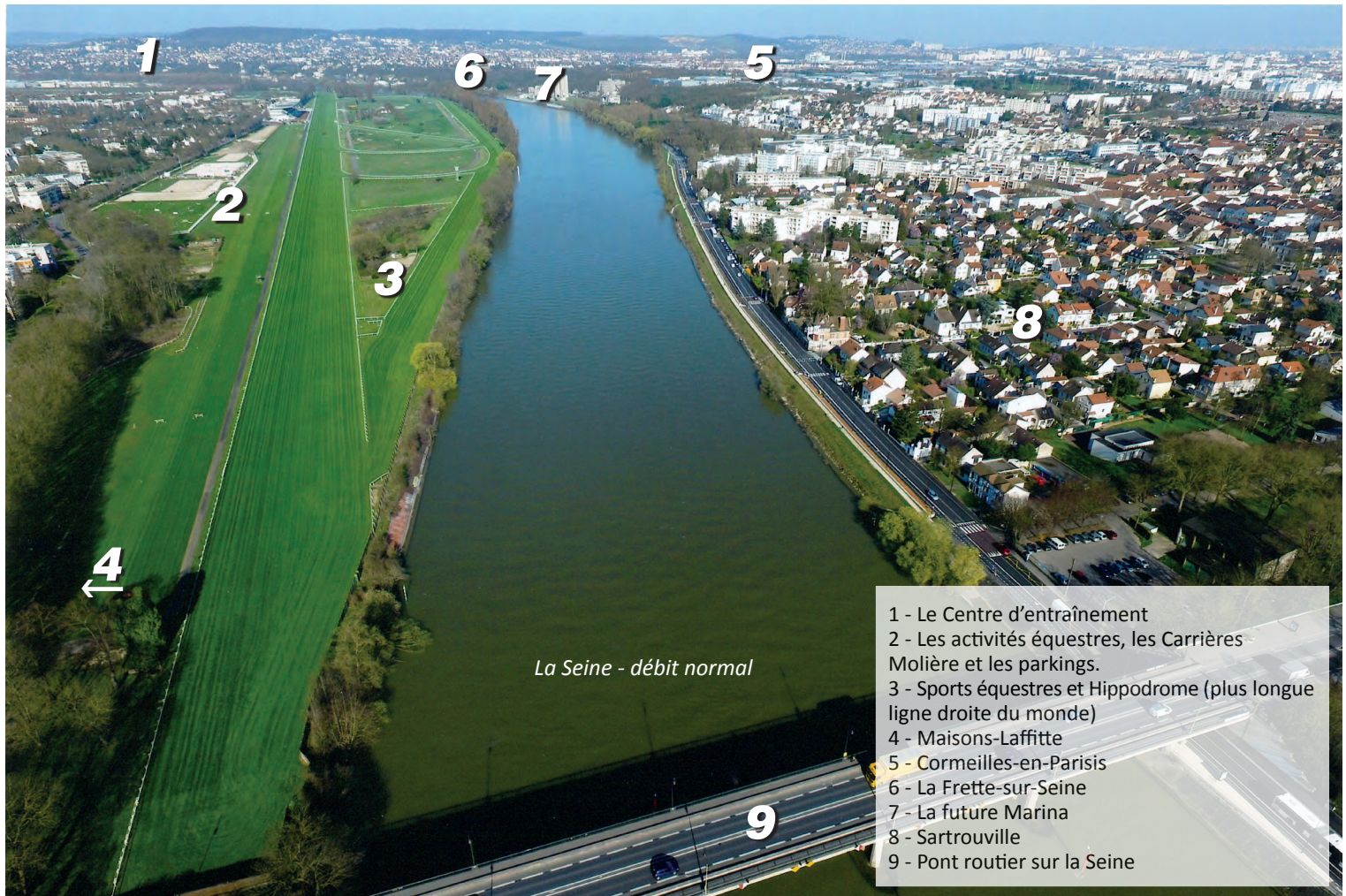
Éditorial

Incertitudes d'avenir...

Par le Président, JC GOAS, Ancien président de l'ASP, Ancien conseiller municipal.

Cette année aura été fertile en évènements électoraux ayant une incidence sur la vie de notre commune. Des élections législatives et sénatoriales ont eu lieu. Jacques MYARD a perdu la place de Député qu'il occupait depuis le 2 avril 1993, soit depuis 24 ans. Il a été remplacé dans la 5ème circonscription par Mme Yaël BRAUN-PIVET, candidate de « La France en Marche » et avocate.

Dans ce Flash nous pensons nécessaire de faire un point sur les activités hippiques et leurs incidences sur l'environnement et l'économie locale. **Maisons-Laffitte, cité du cheval et ville historique est-elle toujours la ville où disait-on « il fait bon vivre » ?** Vous savez que les villes et à fortiori les villes voisines sont en concurrence de réalisations notamment urbanistiques. Nous allons en faire la démonstration dans ce Flash.



La Seine - débit normal

- 1 - Le Centre d'entraînement
- 2 - Les activités équestres, les Carrières Molière et les parkings.
- 3 - Sports équestres et Hippodrome (plus longue ligne droite du monde)
- 4 - Maisons-Laffitte
- 5 - Cormeilles-en-Parisis
- 6 - La Frette-sur-Seine
- 7 - La future Marina
- 8 - Sartrouville
- 9 - Pont routier sur la Seine

LE FLASH DE LA SAUVEGARDE

Directeur de la publication : J.-C. GOAS • Rédacteur en chef : P. HOREL

Conception - COPIE EXPRESS

Siège social : Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte 21 ter, avenue Eglé - 78600 Maisons-Laffitte

Correspondance : BP 80 - 78603 Maisons-Laffitte Téléphone / Fax : 01 39 62 68 11

Site : www.sauvparcml.asso.fr

e-mail : contact@sauvparcml.asso.fr

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE

L'Association a pour but notamment :

- de conserver au Parc de Maisons-Laffitte son caractère historique et résidentiel,
- de protéger les espaces verts (limitation des constructions, élimination du bruit, des odeurs et des dangers d'une circulation automobile croissante),
- de veiller à l'application des mesures réglementaires existantes,
- de préserver les activités hippiques,
- de participer avec les autorités concernées à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Les activités Hippiques

L'institution des Courses de chevaux française est une vieille dame... En 2011 le **Sénateur François TRUCY**, alors Maire de Toulon, **avait été mandaté par le Sénat** pour étudier et en rapporter sur la question des jeux en France, incluant les jeux de la filière équine (*F. TRUCY ne s'est pas représenté aux dernières sénatoriales*).

Aujourd'hui, c'est au **tour de l'Assemblée Nationale d'en faire autant**.

Deux Députés, **Jacques MYARD** et **Régis JUANICO** (Député socialiste réélu de La Loire), ont rapporté à l'Assemblée sur le même sujet dans un Rapport d'Information n°4456 de Février 2017 disponible à la boutique de l'Assemblée nationale. Nul ne pouvait être plus qualifié que J. MYARD, pour traiter de ce sujet. Pour que vous puissiez mieux appréhender celui-ci, voici un extrait de ce rapport page 36 :

« Les 231 sociétés de course en activité sont des associations régies par la loi de 1901, à but non lucratif dont les adhérents sont des personnes physiques intéressées par le monde des courses, notamment des propriétaires et des éleveurs. Elles ont organisé en 2015 2 324 réunions et 18 501 courses car une réunion comporte en moyenne 7 à 8 courses qui se déroulent tous les quarts d'heure, tous les jours de l'année, entre 12 heures et 21 heures.



Les deux sociétés parisiennes, la **Société d'encouragement à l'élevage du cheval français (SECF ou le Trot)** et la **Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France (France Galop)** sont de loin les plus importantes : elles ont à elles seules organisé 500 réunions en 2015. La première est spécialisée dans les courses au trot, la seconde au galop (avec deux disciplines, le plat et l'obstacle).

À chaque société de courses correspond un hippodrome, exceptionnellement deux, la France totalisant 242 hippodromes sur les 500 que compte l'Europe. Seules les sociétés parisiennes disposent de plusieurs hippodromes, en région parisienne (Auteil, Longchamp, Maisons-Laffitte, Saint-Cloud, pour le galop et Vincennes, Enghien, pour le trot) et en province (Chantilly et Deauville, pour le galop). »

242 hippodromes en France sur les 500 que compte l'Europe ! Ce « luxe » est-il à la portée d'une nation européenne endettée?

C'est aussi pourquoi ces Députés-Rapporteurs écrivaient notamment, en conclusion de leur rapport, à propos du FINANCEMENT MENACE DE LA FILIERE HIPPIQUE :

- 1) Les palliatifs mis en place depuis 2010 ne suffisent plus à masquer la vulnérabilité financière de l'institution des courses.
- 2) Comment sauvegarder le modèle français d'organisation des courses ?



Ces Députés ont, dans un document de synthèse, rédigé un texte « d'Evaluation de la régulation des jeux d'argent et de hasard », car il est évident que les recommandations TRUCY de 2011 n'ont pas été suivies, il est à craindre aussi que celles de 2017 de nos députés ne le soient pas davantage !

Il est donc vital devant la pression des autres jeux d'argent, comme ceux de la FDJ (Française des jeux), que des solutions définitives soient rapidement trouvées.



Centre d'entraînement, entraîneurs et hippodrome

Les catégories de jeux sont nombreuses, mais le pari hippique est celui qui implique en amont le métier d'entraîneur.

Un métier de chef d'entreprise à préserver à tous prix à Maisons-Laffitte. Avec Chantilly, ces deux villes constituent les plus importants centres d'entraînement de France, celui de Maisons-Laffitte s'étend sur 130 ha, dont 40 ha de pistes en gazon et 80 ha de pistes en sable. **L'hippodrome de Maisons-Laffitte a été menacé précédemment de fermeture à plusieurs reprises. Qu'en est-il aujourd'hui ?**

Dans le magazine municipal d'octobre n°174 nous lisons dans la TRIBUNE LIBRE du groupe d'élus de la liste « Mieux vivre Maisons-Laffitte », le terme de « **une politique touristique atone... les berges de Seine ne sont pas exploitées à leur juste valeur** » ...

C'est vite oublier que ces berges longent sur plus de 2 kms le champ de course de l'hippodrome, dont les 82 ha sont la propriété de la Société FRANCE-GALOP.

Les projets et décisions des villes du Val-d'Oise



Premier visual de l'architecte du futur Port de Cormeilles-en-Parisis

La ville de Cormeilles-en-Parisis, suivie probablement par celle de La Frette-sur-Seine, a décidé de faire réaliser sur des territoires acquis ou à acquérir de bords de Seine, **une Marina à l'image de celle de Cergy Pontoise sur l'Oise**, mais plus importante encore. **On parle de 200 bateaux !** Dans le même temps la capacité de Port Cergy passerait de **60 anneaux au même nombre !** Prenez connaissance sur internet des articles sur le sujet : « **l'ancienne cimenterie LAFARGE située sur les bords de Seine, des commerces et des logements, deviendra un port de plaisance. Les 22 ha de terrains ont été vendus à Bouygues immobilier. Il est prévu de 1000 à 1200 logements dont 25% de logements sociaux** » ... Bref, du sensationnel après la forte croissance des activités du nouveau quartier des bois Rochefort (100 ha), c'est la folie des grandeurs qui s'est emparée de Cormeilles qui veut réaliser une « côte d'azur » en Seine ! Une frénésie pour l'implantation des ports de plaisance fluviaux !

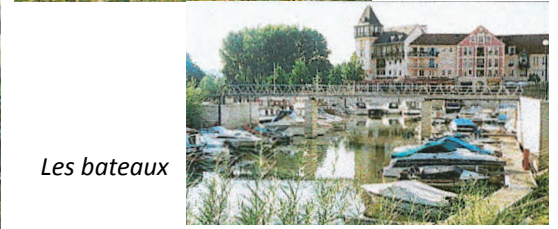
Pour en juger, prenez connaissance de la publication parue dans « La gazette du Val d'Oise ». Un vrai chef-d'œuvre d'anthologie qui a fait tomber en pâmoison le Conseil municipal de notre ville voisine qui est d'un bloc « *tombré amoureux* » du projet de l'architecte Xavier Bohl !

Ce projet UrbaNera veut concevoir un quartier « **autour d'un espace commerçant, avec un marché forain, un certain nombre de restaurants et retrouver l'esprit guinguette, une moyenne surface, des commerces de proximité...** » pour couronner le tout, un téléphérique que le Conseil municipal a imaginé comme moyen de transport pour relier Port-Cormeilles à Maisons-Lafitte en passant au-dessus de la Seine (sic) « **Ce téléphérique, c'est notre folie** » disent-ils...

Pourquoi ? Monsieur Pierre FOND, Maire de Sartrouville et Président de la Communauté d'Agglomération de Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS), voisin terrestre immédiat du projet de la marina, a été inévitablement mis au courant de l'avancé des contacts en cours des communes du val d'Oise avec Bouygues immobilier, J.MYARD 2ème Vice-Président en charge de l'urbanisme de cette Communauté l'a été tout autant, les Mansonnien sont donc étonnés de ne pas avoir été tenu au courant de l'évolution rapide de ces projets en cours. (Sauf erreur de notre part).



Le Port de Cergy



Les commerces

Les bateaux



L'Entrée du Port

C'est peut-être parce que le Maire Jacques Myard envisagerait en cas de fermeture de l'hippodrome de faire réaliser lui aussi la marina de « **Port Maisons-Lafitte** » 2000 logements neufs avec 25% de logements sociaux... Il est déjà en pâmoison, le triomphe d'une carence passée !

Il semblerait que l'on oublie l'existence du Plan de Prévision des risques d'inondations de la vallée de la Seine (PPRI).



Une Marina presque toute faite ? (vues aériennes des crues de la Seine). Les paysages de la page 1 sont sous les eaux !



L'Hippodrome : 2000 m, la plus longue ligne droite du monde.

LES ACTIVITÉS HIPPIQUES : OÙ EN-SOMMES-NOUS ?

4 000 m² permettant la construction des logements sociaux précités.

Le 30 septembre 2004, le Conseil municipal approuvait un marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage et la réalisation d'une opération d'aménagement du Rond Sévigné avec la SARRY 78, l'enveloppe prévisionnelle de la prestation et des travaux étant évaluée à 1 907 000 €.

En juin 2007, le Conseil municipal décidait d'accorder

une subvention à France-Galop de 120 000 € pour des travaux s'élevant à 750 000 € de sécurisation des pistes de l'hippodrome.

Depuis 2005, suite à un amendement parlementaire au projet de loi de finances pour 2004, les entreprises équestres de préparation et d'entraînement des équidés bénéficient, dans le cadre de la défense de la filière équestre, d'une exonération de la taxe sur les propriétés bâties et de la taxe professionnelle. Certes l'Etat compense sur 5 ans la perte de produit mais d'une façon dégressive et l'on peut estimer qu'en 2010 notre ville aura pris ainsi à sa charge plus de 300 000 € !

On peut donc constater que les diverses sommes quasiment engagées à ce jour pour conforter les activités hippiques à Maisons-Laffitte par la ville dépassent les 3,8 M € (25 millions de F)...

Certes un chiffre de 1 086 600 €, produit attendu sur les commercialisations des constructions du «rond Sévigné», a bien été avancé lors du conseil municipal du 30 septembre 2004, mais quoi qu'il adienne, il faut savoir que c'est au moins **2 700 000 €** qui resteront à la charge du budget municipal !

Espérons que nous n'aurons pas à regretter cet engagement courageux.

Extrait d'un article tiré du Flash n°58 - Décembre 2007

OUI, espérons le, malgré les « Incertitudes d'avenir » !

Note : Le président, J.C GOAS, a adhéré à l'association « Sauvons Maisons-Laffitte Cité du cheval » à titre personnel.

*BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE ET
MEILLEURS VOEUX POUR 2018*

**BULLETIN de RENOUELEMENT 2017-2018 / de NOUVELLE ADHESION à envoyer à :
Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte
BP 80 - 78603 Maison-Laffitte Cedex**

Nom, Prénom :
Démourant :
Téléphone : E-mail :
Renouvelle / adhère (rayer la mention inutile) à l'Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte et adresse à l'Association un chèque de (30 euros minimum).
Signature :

Rappel : La cotisation à notre Association agréée est fixée à 30 euros. Elle est fiscalement déductible de vos impôts à 66%, dans la limite de votre revenu imposable. Le reçu fiscal vous sera adressé en temps opportun, avant votre déclaration des impôts sur le revenu 2017.

21 Ter avenue Églé - 78600 Maisons-Laffitte

Tél. : 01 39 62 68 11 - www.sauvparcml.asso.fr - E-mail : contact@sauvparcml.asso.fr